

PILULES DE 3^e ET 4^e GENERATION

Rappel des faits :

Jeune femme de 20 ans présente un accident thrombotique artériel alors qu'elle est sous pilule de 3^e génération à 20 µg d'Éthinyl Estradiol. Ceci conduit à la condamnation de ces contraceptifs car il avait été évoqué un sur-risque thrombo-embolique des pilules de dernière génération par rapport à celles de 2^e génération et déremboursement des 3^e génération et retrait de Diane 35 du marché.

Or :

- le risque cardiovasculaire des pilules est connu depuis 1960 d'où les contre-indications
- le rapport bénéfice/risque est incontestablement positif
- il faut distinguer le **risque artériel** qui est lié à l'œstrogène : Éthinyl Estradiol commun à toutes les pilules de 1^{ère}, 2^e et 3^e génération !!! qui est maxi à 35 ó 40 ans, dose d'œstrogène dépendant du **risque veineux** qui est lié au progestatif, maxi vers 50 ans, maxi la 1^{ère} année de pilule
- enfin, la notion de nouvelle utilisatrice est essentielle : en effet le risque de TEV est majeur pendant les 6 premiers mois de traitement donc attention de ne pas créer un sur-risque en changeant à nouveau de pilule.